



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 27 mai 2024, à 19 h 30, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 1 M^{me} Sarah McAlden Conseiller # 4 M^{me} Chantal Nault
Conseillère # 2 M^{me} Chantal St-Martin Conseiller # 5 M. Jean-François Forget
Conseiller # 3 M. Patrice Boislard Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

M^{me} Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR
27 mai 2024

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autoriser l'embauche de l'adjointe à la direction;
4. Nommer deux substituts pour le comité de démolition;
5. Autoriser la gratuité pour la levée de fonds au profit de la Fondation Roméo-Salois;
6. Autoriser l'embauche du personnel de camp de jour – saison 2024;
7. Autoriser l'achat des chandails d'identification pour le camp de jour;
8. Autoriser la location de toilettes chimiques pour la saison estivale 2024;
9. Fête nationale / feux d'artifice;
10. Fête nationale / sécurité;
11. Autorisation période de bruit – Fête nationale 2024;
12. Adoption du règlement numéro 844-24 décrétant une dépense de 1 142 125.00\$ et un emprunt de 1 142 125.00\$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de voirie des rues Baillargeon, Duff, Joubert et Sainte-Thérèse;
13. Autoriser Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. à faire valoir les droits de la Municipalité dans un dossier en litige;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.

(132.05.2024)

2. Adoption de l'ordre du jour

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité.

(133.05.2024)

3 Autoriser l'embauche de l'adjointe à la direction

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des candidatures pour le poste d'adjointe à la direction;

ATTENDU QUE madame Josée Lemieux a soumis sa candidature pour occuper le poste et a accepté celui-ci avec les conditions d'emploi en vigueur;



EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham confirme par la présente, l'embauche de Mme Josée Lemieux à titre d'adjointe à la direction, à compter du 27 mai 2024, et ce, aux conditions établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(134.05.2024)

4 Nommer deux substituts pour le comité de démolition

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU QUE le comité de démolition est composé de 3 membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer deux membres substituts pour remplacer l'un des trois membres, lorsque celui-ci ne peut assister à une séance du comité;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à la nomination de la conseillère Mme Sarah McAlden et du conseiller M Jean-François Forget à titre de membre substitut du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(135.05.2024)

5 Autoriser la gratuité pour la levée de fonds au profit de la Fondation Roméo-Salois

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU QUE le comité de la Fondation Roméo-Salois a demandé de pouvoir tenir un événement de collecte de bouteilles, le 18 mai dernier, sous l'Agora au Centre des loisirs, et ce, sans frais;

ATTENDU QUE l'Agora n'était pas disponible pour cette date;

ATTENDU QUE l'évènement a dû avoir lieu dans le stationnement d'un commerce;

ATTENDU QUE le conseil appuie la Fondation Roméo-Salois ;



EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'autoriser le remboursement du permis pour la levée de fonds du 18 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(136.05.2024)

6 Autoriser l'embauche du personnel de camp de jour – saison 2024

ATTENDU QUE des candidatures ont été déposées pour occuper les postes d'animateurs, de coordonnateurs et accompagnateurs de camp de jour pour la saison d'été 2024;

ATTENDU QUE le directeur du Service des loisirs recommande de procéder à l'embauche de 29 animateurs, 2 coordonnateurs, 1 technicien en éducation spécialisée et 2 accompagnateurs pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de 29 animateurs, 2 coordonnateurs, 1 technicien en éducation spécialisée et 2 accompagnateurs de camp de jour;

QUE la liste des candidats embauchés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(137.05.2024)

7 Autoriser l'achat des chandails d'identification pour le camp de jour

ATTENDU QUE plusieurs sorties ont été prévues cet été avec le camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour la production des chandails;

ATTENDU QUE trois (3) compagnies ont répondu;

COMPAGNIES	PRIX (taxes incluses)
Fort Stampa	5 447.52\$
Vêtements SPAX inc.	4 665.92\$
VNation	5 366.19\$

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser l'achat des chandails d'identification pour le camp de jour, à la compagnie VETEMENTS SPAX INC., au montant de 4 665.92\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



(138.05.2024)

8 Autoriser la location de toilettes chimiques pour la saison estivale 2024

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser la location de 10 toilettes chimiques pour la journée de la fête nationale et 1 toilette chimique pour la saison estivale du 20 juin au 23 août, d'une somme de 1 784.05\$ taxes incluses, à la compagnie Sanibert inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(139.05.2024)

9 Fête nationale / feux d'artifice

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat des feux d'artifice à Spec-Tech inc., au montant de 11 497.50\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(140.05.2024)

10 Fête nationale / sécurité

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'autoriser la signature des contrats pour le service de sécurité pour le bon déroulement de la Fête nationale, d'une somme de 1 042.44\$ taxes incluses, à la compagnie Sécurité de Francheville inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(141.05.2024)

11 Autorisation période de bruit – Fête nationale 2024

ATTENDU QUE la Municipalité organise une fête dans le cadre de la Fête nationale le 23 juin prochain;



ATTENDU le règlement numéro 616-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public;

ATTENDU l'article numéro 36 du même règlement sur les spectacles et diffusion de musique ne s'applique pas aux fêtes populaires autorisées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser la tenue de l'événement ainsi que la diffusion de musique et de bruit jusqu'à 1 heure du matin maximum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(142.05.2024)

12 Adoption du règlement numéro 844-24 décrétant une dépense de 1 142 125.00\$ et un emprunt de 1 142 125.00\$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de voirie des rues Baillargeon, Duff, Joubert et Sainte-Thérèse

**Règlement numéro 844-24
décrétant une dépense de 1 142 125 \$
et un emprunt de 1 142 125 \$
pour la préparation des plans et devis
ainsi que des travaux de voirie des rues Baillargeon, Duff,
Joubert et Sainte-Thérèse**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de voirie des rues Baillargeon, Duff, Joubert et Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE les coûts des travaux sont estimés à 1 142 125.00\$;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 142 125.00\$ pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QUE l'avis de motion et que la présentation du projet de règlement ont eu lieu lors de la séance de conseil du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Jean-François Forget**

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil de cette Municipalité décrète par ce règlement, pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection de voirie des rues Baillargeon, Duff, Joubert et Sainte-Thérèse, une dépense au coût de 1 142 125.00\$ taxes nettes incluses et frais contingents tels qu'il appert de l'estimation détaillée (Annexe A) établie à partir de l'estimation préliminaire approuvée par monsieur François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité en date



du 3 mai 2024, laquelle est également annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe B).

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 142 125.00\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 142 125.00\$ sur une période de quinze (15) ans.


ARTICLE 5. Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.


ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Nathacha Tessier
Mairesse


Julie Galarneau
Directrice générale

(143.05.2024)

13 Autoriser Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. à faire valoir les droits de la Municipalité dans un dossier en litige

CONSIDÉRANT les travaux effectués à l'égard de la route Ferron;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués ne sont pas à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs seront nécessaires;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'être représentée par ses avocats pour faire valoir ses droits;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**



IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. aux fins de représenter la Municipalité dans la présente affaire;

D'AUTORISER Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. à faire valoir les droits de la Municipalité, à poser tout geste nécessaire pour ce faire, notamment envoyer une mise en demeure, à entreprendre tout recours utile, en demande comme en défense, en première instance comme en appel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. CORRESPONDANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.


(144.05.2024)


15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

QUE la séance est levée à 19 h 37.


Nathacha Tessier
Mairesse

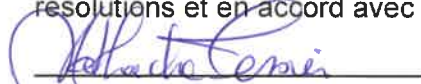

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite Municipalité.


Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.


Nathacha Tessier, mairesse